

# **CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE**

L'an deux mille seize, le vingt trois septembre à dix neuf heures trente minutes, en application des articles L 2121.7 et L 2122.8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de Pleudihen sur Rance.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

BAUDRY Ghislaine, BELLANGER Gilberte, BOIXIERE David, BONNETE Geneviève, CHOANIER Bernard, CHOUIN Pierre, DELHINGER Véronique, DUFEIL Jeanine, GABILLARD Sébastien, GUILLERME Françoise, HULAUD Jean-François, JUIN Didier, MALABEUX Isabelle, MAUTALEMENT Brigitte , , MEHEUST Véronique, PANGAULT Bertrand, PRIE Nathalie, ROBIN Patrice, TARDIF Tiphaine, TERRIERE Jacques, VAN DIEN Françoise, VASPART Michel, VEAUDELET Christelle.

---

## **COMPTE – RENDU**

### **INSTALLATION du CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DUFEIL Jeanine, doyenne d'âge de l'assemblée, qui a procédé à l'appel des 23 conseillers et a déclaré les membres du Conseil Municipal ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions. Mme DUFEIL a souhaité la bienvenue à Mme Véronique DELHINGER nouvelle conseillère remplaçant Mr Jean-Yves PRIE démissionnaire. Mme DUFEIL a donné lecture de la lettre de Mr LAMBERT Préfet des Côtes d'Armor qui a accepté la démission de Mr Michel VASPART de son poste de maire le 12/09/2016. Le Conseil Municipal a pris acte de cette démission.

### **CONSTITUTION DU BUREAU**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mme Brigitte MAUTALEMENT et M. Sébastien GABILLARD. Madame Christelle VEAUDELET, benjamine de l'assemblée, a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L2121.15 du CGCT)

### **ELECTION DU MAIRE**

Madame DUFEIL Jeanine a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L2122.4 et L2122.7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ont déclaré leur candidature : Mr David BOIXIERE et Mr Jacques TERRIERE

A l'appel de son nom, chaque élu a déposé son bulletin sous enveloppe dans l'urne.

Le vote a donné les résultats suivants : Mr David BOIXIERE 18 voix, Mr Jacques TERRIERE 4 voix, 1 bulletin blanc

**Mr David BOIXIERE est proclamé élu et est immédiatement établi dans ses fonctions**

### **FIXATION du NOMBRE DES ADJOINTS**

Sur proposition du Maire,

Conformément à l'article L 2112.2 du Code Général des Collectivités territoriales disposant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif global du Conseil.

Le Maire propose de maintenir les 6 postes d'adjoints créés en 2014. Après demande, il n'y a pas d'opposition ni d'abstention.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire ont été déposées : celle de Mr Bertrand PANGAULT et celle de Mr Jacques TERRIERE

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Ont obtenus : Liste Bertrand PANGAULT : 19 voix – Liste Jacques TERRIERE 4 voix

**Sont proclamés élus adjoints : Bertrand PANGAULT –Véronique MEHEUST – Jean-François HULAUD  
Geneviève BONNETE – Didier JUIN – Nathalie PRIE**

Fin de la séance : 20 h 30